

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2015

Volume XVI

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

INTRODUCTION

PAR

XAVIER PASCO (*)

Comprendre le rôle des sciences et des technologies dans le monde tel qu'il se construit passe parfois par la coexistence des extrêmes. Deux thèmes sont apparus particulièrement en pointe ces derniers mois : l'un concernant l'avenir de l'Europe spatiale à travers des débats intergouvernementaux difficiles sur l'avenir des fusées Ariane ; et l'autre, bien éloigné de ces questionnements – que d'aucuns considèrent souvent comme l'apanage luxueux de pays riches –, traitant des difficultés d'accès aux ressources en eau pour de nombreux pays, difficultés sans doute plus terre à terre mais ô combien vitales.

L'enjeu des lancements spatiaux et plus largement de la politique spatiale en Europe dépasse de loin le seul cadre de la politique industrielle. Par son caractère hautement symbolique, l'activité spatiale reste un marqueur du statut international d'un pays ou d'un groupe de pays. C'est ce qu'avaient compris quelques responsables européens au tout début des années soixante lorsqu'ils avaient souhaité voir leurs pays se regrouper autour d'un programme commun de lanceurs spatiaux, au moment où les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient déjà largement développé leurs efforts. Secteur propice à la concertation et à la mutualisation des ressources, l'effort spatial symbolisé par le projet de construire une fusée européenne servait aussi de vecteur d'identité et de légitimité pour une union naissante. Pour autant, comme le montre l'article qui suit (co-écrit avec Bernard Planas), les préoccupations restaient aussi largement celles d'Etats souverains qui portaient d'abord des intérêts nationaux. Cette ambiguïté, partiellement constructive, va fonder l'Europe spatiale naissante, en même temps qu'elle va alimenter ses difficultés constantes, voire ses crises récurrentes au début de son histoire. Cette histoire a semblé resurgir pendant les derniers mois de 2014, avec les affrontements qui se sont déroulés au sujet des discussions de l'Agence spatiale européenne sur l'avenir du lancement spatial en Europe avant la conférence ministérielle de l'Agence intervenue le 2 décembre dernier à Luxembourg. La crise a été d'une ampleur telle qu'elle a immédiatement rappelé les premières difficultés que quelques pays européens avaient connues sur le même sujet, il y a plus de cinquante ans. Les désaccords qui ont mis aux prises quelques Etats-clefs en 2014

(*) Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France).

– avec en première ligne l’opposition entre l’Allemagne et la France – sur la nécessité pour l’Europe de disposer d’un moyen d’accès à l’espace et sur les projets qui étaient proposés n’ont pas manqué. L’article montre l’intérêt d’un retour sur l’histoire de l’Europe spatiale pour comprendre les ressorts profonds de ces débats. Il montre aussi toute la solidité des mécanismes européens, lesquels, s’ils n’interdisent pas les conflits, fondent par leur existence même toute la solidité de l’aventure commune.

A l’autre bout du spectre des besoins humains, les politiques d’accès aux ressources en eau déterminent aujourd’hui le sort de millions d’êtres humains. Elles contribuent au passage à structurer les relations dans des régions déjà souvent soumises à des tensions de voisinage. Or, comme le montre l’article d’Alexandre Taithe, les « politiques de l’eau » s’articulent souvent autour des « techniques de l’offre ». La plupart du temps, il s’agit pour les pouvoirs en place de trouver des solutions techniques pour penser résoudre les problèmes. Désalinisation, recyclage, transferts d’eau, barrages, voire rechargement de nappes aquifères tiennent alors lieu de politique publique. Pourtant, ces techniques ne font souvent que déplacer le problème, en en créant d’autres, notamment par le coût énergétique qu’elles induisent. Pire encore, l’illusion de solution qu’elles font naître peut amplifier encore les difficultés existantes, en exacerbant par exemple une demande non régulée et en créant ainsi un effet contraire à celui recherché. Au contraire, comme le montre A. Taithe, l’action sur la demande, c’est-à-dire qui fait participer l’ensemble des acteurs sociaux à une gestion raisonnée et collective d’une ressource devenue rare, pourrait bien être une voie prometteuse, garante de durabilité et d’adhésion collective. Elle induit évidemment des transformations dans les sociétés et dans les modes d’exercice du pouvoir, toutes dimensions qui font aujourd’hui encore largement obstacle à la diffusion de cette approche dans les régions concernées.